



## MOBILITES DURABLES

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

#### Requérant :

Nom/Société : .....

Adresse : .....

NPA/Lieu : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

#### Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte : .....

Nom de la banque ou CCP : .....

N° compte/IBAN : .....

#### Mesures en faveur de la mobilité :

Achat de scooter :

Marque : ..... Modèle : .....

Prix (CHF) : ..... Vendeur : .....

Achat de voiture :

Marque : ..... Modèle : .....

Prix (CHF) : ..... Vendeur : .....

Achat de vélo électrique :

Marque : ..... Modèle : .....

Prix (CHF) : ..... Vendeur : .....

#### Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Facture du vendeur

Preuve de paiement

**Les dossiers incomplets seront retournés au requérant**

# Mobilités durables

## Conditions pour l'octroi des aides financières communales

MOBILITES DURABLES	
ACTIONS	CONDITIONS PARTICULIERES
<b>Achat de scooter, de voiture et de vélo électrique</b> Scooter = 10% du coût Vélo électrique = 10% du coût Voiture = 5% du coût	1) Achat d'un véhicule neuf, auprès d'un concessionnaire vaudois agréé, prix de base du catalogue, sans les options. Catégories Hybride et leasing non subventionnables. 2) Un seul véhicule de même type par foyer ou par entreprise, domiciliés à Chardonne pour une durée de 5 ans. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 500.— pour les scooters, de CHF 1'500.— pour les voitures et de CHF 300.— pour les vélos électriques.

**Les demandes seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée et de la somme disponible sur le fonds communal pour l'énergie et le développement durable.**

Lieu et date : .....

Le requérant : .....

### NE PAS COMPLETER

Traité en séance de la Commission de développement durable le : .....

Calcul de la subvention : .....

.....  
.....  
.....

Montant octroyé : .....

Visa de deux membres de la Commission

Nom : .....

Nom : .....

Signature : .....

Signature : .....

**Visa de la Municipalité**

**Chardonne, le .....**